



Réunion du comité du Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime du 24 juin 2025 à URT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-cinq par voie électronique, s'est réuni, à URT, sous la présidence de **M. Raymond POUYANNÉ, Président**.

Délégués Présents : Mmes CAZALIS Isabelle (CC Seignanx) et DULIN Geneviève (CAPB) ; MM. CALLIAN Rémy (CAPB), CANTAU Christian (CAPB), COLIN Stéphane (CCPOA), DARRIGADE Hervé (CA Grand Dax), DEKIMPE Thierry (CAPB), DUMERCQ Benoît (CAPB), GARAT Jean-Marc (CC MACS), HARGUINDEGUY Jérôme (CAPB), ITURBIDE Christophe (CAPB), JANOTS Jean-François (CC Seignanx), MARQUINE Yves (CAPB), MASSOT Philippe (CC MACS), PLANTÉ Francis (CC MACS), POUYANNÉ Raymond (CAPB) et SAKELLARIDES Didier (CCPOA).

Procuration : Aucune

Excusés/Absents : Mmes DEQUEKER Valérie (CAPB) et ROCHAIS Manon (CAPB) ; MM. BELCHIT Jean-Bernard (CAPB) suppléé par MARQUINE Yves, BETBEDER Francis (CC MACS) suppléé par MASSOT Philippe, DARRICARRERE Raymond (CAPB) suppléé par DUMERCQ Benoît, LARRODÉ Roger (CCPOA), BEYRIE Hervé (CCPOA), CASTEL Philippe (CA Grand Dax), DUNOGUIEZ Jean-Pierre (CC MACS), FAU Clément (CCPOA), GODOT Alain (CA Grand Dax), HIRIGOYEN Roland (CAPB), MAZAIN Éric (CAPB) et OLÇOMENDY Pierre (CAPB).

Présents : M. GAILLARDON Fabien (directeur), Mme ARTCANUTHURRY Vanessa (secrétaire) et M. PETRISSANS Mathias (technicien rivière).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CAZALIS

Le Président introduit la séance et constate que **le quorum de 15 délégués minimum est atteint**.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025.

Rappel de l'ordre du jour

1. Administration générale - Compte-rendu des décisions du Président
2. Décision modificative
3. Demande subvention - fonds vert
4. Mise à disposition d'un agent technique de la commune de URT au SMBAM
5. Approbation de la convention d'entretien de la voie verte Adour maritime/route départementale n°74 avec le Département des Landes et la Communauté de Communes du Seignanx
6. Convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux « sécurisation et accès à la berge chemin du Port » avec la Commune de Came
7. Approbation du rapport d'activité 2024
8. Questions diverses

1. Administration générale

Délibération n°01-24/06/2025

Objet : Administration générale – compte rendu des décisions du Président

Sur le fondement de la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Comité Syndical du 25 août 2020, le Président rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion du comité syndical :

Marché public :

Marché « fauchages 2025-2028 » : les 9 lots ont été attribués et notifiés le 1^{er} avril 2025 :

- Lot 1 « secteur Adour » à HARREGUY ENVIRONNEMENT pour un montant annuel HT de 4 907,21 € ;
- Lot 2 « secteur Aran » à SARL LES MOISSONS pour un montant annuel HT de 5 494,41 € ;
- Lot 3 « secteur Ardanavy » à SAS COLET FRERES pour un montant annuel HT de 3 700 € ;
- Lot 4 « secteur Bidouze » à BARETS PHILIPPE pour un montant annuel HT de 9 571 € ;
- Lot 5 « secteur CC du Seignanx » à SAS COLET FRERES pour un montant annuel HT de 9 320 € ;
- Lot 6 « secteur CCPOA » à SAS ATOUT VERT pour un montant annuel HT de 3 832,16 € ;
- Lot 7 « secteur CC MACS » à HARREGUY ENVIRONNEMENT pour un montant annuel HT de 11 639,08 € ;
- Lot 8 « secteur CAGD » à SAS ATOUT VERT pour un montant annuel HT de 4 498,84 €
- Lot 9 « bassins écreteurs de crues CAPB » à IDVERDE LANDES ADOUR pour un montant annuel HT de 19 680 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les décisions prises. Aucune observation n'est effectuée.

2. Décision modificative

Délibération n°02-24/06/2025

Objet : Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant en €	Article (Chap.)	Montant en €
61521 (011) : Terrains	- 2 200,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	1 500,00		
64131 (012) : Suppl. familial de traitement	700,00		

TOTAL DÉPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

L'Assemblée, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

➤ **APPROUVE** la décision modificative n°1.

3. Demande de subvention

Délibération n°03-24/06/2025

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour des travaux de réhabilitation destinés à conforter le niveau de protection du système d'endiguement du Sablot à PEYREHORADE

Le Président expose à l'Assemblée que l'axe 2 du fonds vert prévoit un appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI. Ainsi, les travaux de réhabilitation ou de renforcement d'un « système d'endiguement », éventuellement pour adapter le niveau de protection au regard du changement climatique, peuvent être éligibles.

Les travaux de confortement du système d'endiguement du Sablot prévus au budget 2025 pour un montant de 28 000 € HT, avec pour objet la mise en place de 2 débitmètres et le remplacement d'une pompe, sont donc éligibles.

Le Président propose le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Coût total H.T.	Financement Fonds vert	Auto financement
Travaux de confortement du SE Sablot	28 000 €	14 000 € (50%)	14 000 € (50%)

Le Comité Syndical, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financements détaillés ci-dessus pour un montant total de 28 000 € H.T.
- **AUTORISE** le Président à demander la subvention la plus élevée possible aux services de l'Etat, dans le cadre du fonds vert.

4. Mise à disposition

Délibération n°04-24/06/2025

Objet : Mise à disposition d'un agent technique de la Commune de URT au SMBAM

Le Président expose à l'Assemblée le projet d'accueil d'un agent employé par la Commune de URT par l'intermédiaire d'une mise à disposition pour assurer l'entretien des bureaux du syndicat.

Le Président donne lecture à l'Assemblée délibérante de la convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec la Commune de URT ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

5. Convention d'entretien

Délibération n°05-24/06/2025

Objet : Approbation de la convention d'entretien de la voie verte Adour maritime/route départementale n°74 avec le Département des Landes et la Communauté de Communes du Seignanx

Le Président rappelle au Comité Syndical que le tracé de la voie verte Adour Maritime et la route départementale n°74 de Tarnos à Sainte-Laurent-de-Gosse longent l'Adour et les digues.

Ainsi, depuis 2020 et l'agrandissement du syndicat, afin d'entretenir les digues, le SMBAM participe également à l'entretien de ces voies.

A cet effet, il convient de définir les limites de compétences, les responsabilités et les engagements de chacun pour les travaux d'entretien de la voie douce et de la voirie.

Le Président donne lecture à l'Assemblée délibérante de la dite-convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la convention d'entretien de la voie verte Adour maritime/route départementale n°74 de Tarnos à Saint-Laurent-de-Gosse avec le Département des Landes et la Communauté de Communes du Seignanx,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention proposée en annexe.

6. Convention de maîtrise d'ouvrage

Délibération n°06-24/06/2025

Objet : *Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux « sécurisation et accès à la berge chemin du Port » avec la Commune de Came*

Le Président rappelle que fin 2020, des désordres sont apparus sur le route communale du Port à CAME avec un risque d'affaissement de la berge. Cette berge, outre la voie communale, supportait trois canalisations du réseau public d'alimentation en eau potable propriété de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et un câble haute tension propriété d'ENEDIS.

S'agissant d'un enjeu intercommunal avec des réseaux qui desservent plusieurs communes et secteurs, le SMBAM était intervenu pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ainsi, afin d'éviter la rupture d'une de des canalisations, différentes études et travaux avaient été entrepris avec pour solution finale le dévoiement des canalisations et la sécurisation légère de la voirie.

A présent, comme le dévoiement des réseaux a été validé, le SMBAM, en accord avec la Mairie de Came et la CAPB, peut entreprendre les travaux de sécurisation du chemin du Port faisant berge.

La présente convention a pour objet d'organiser au mieux les travaux par la remise en place d'un chemin bétonné sur 45ml et le reprofilage des accotements en crête de berge.

Le Président donne lecture à l'Assemblée délibérante de la dite-convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 16 voix pour et une abstention de M. ITURBIDE Christophe,

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « travaux de sécurisation et d'accès à la berge chemin du Port » avec la Commune de Came ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention proposée en annexe.

7. Rapport d'activités 2024

Délibération n°07-24/06/2025

Objet : *Approbation du rapport d'activité 2024*

Le Président rappelle que l'article L. 5211-39 du CGCT prévoit que tous les ans un rapport retraçant l'activité de l'EPCI est adressé au Président de chaque EPCI membre.

Le Président présente le rapport d'activité 2024.

L'assemblée délibérante, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2024 ci-annexé.

8. Questions diverses

1. Retour sur les animations :

Dans le cadre de la semaine des rivières, du 2 au 6 juin 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en partenariat avec diverses structures a organisé de nombreux événements, avec notamment, animés par le SMBAM et le SAM : un ciné/ateliers et un ciné/discussion.

De plus, comme chaque année, le SMBAM a organisé une journée ramassage des déchets, en canoë sur la Joyeuse, avec un bilan positif puisqu'il y a de moins en moins de déchets.

2. Avancée du PEP

Les actions relatives aux diagnostics de vulnérabilité seront lancées cet automne avec des réunions publiques qui permettront d'expliquer le dispositif aux administrés concernés et intéressés.

3. Ramassage des déchets – redevance

Le SMBAM ne dispose pas de containers à ordures permettant de déposer les différents déchets ramassés sur les aires de pique-nique le long de l'Adour. Il serait possible de disposer de containers à URT sous réserve de s'acquitter d'une redevance auprès de la CAPB. Est également évoqué la possibilité de faire appel au SITCOM côté landais. Les deux solutions seront étudiées. La plus pratique et avantageuse sera sélectionnée.

4. Postes de pêche

Le syndicat est gestionnaire de 13 postes de pêche situés le long de l'Adour ou de la Bidouze. Ces installations participent à la valorisation des berges des cours d'eau et de la pêche, compétence qui ne fait pas partie de la GEMAPI.

Ni la fédération départementale de pêche, ni la CAPB souhaitent reprendre la gestion de ces installations.

Le maintien de ces 13 postes de pêche nécessite une remise en état importante et la mise en place d'un suivi d'entretien.

Il est donc proposé de réaliser un état des lieux de ces 13 installations et d'estimer le coût de leur rénovation afin de proposer aux communes une possible reprise ou un démontage.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

Vu, le Président
Raymond POUYANNÉ

Vu, la secrétaire de séance
Isabelle CAZALIS

**SYNDICAT MIXTE
DU BAS ADOUR MARITIME**
116, rue de Gascogne - 64240 URT
Tél : 05 59 56 28 57
e-mail : contact@smbam.fr



